


Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du développement social

Troisième session

Bangkok, 18-20 août 2014

Rapport du Comité du développement social sur sa troisième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention.....	2
A. Recommandations	2
B. Décisions	2
II. Compte rendu des travaux	2
A. Examen des tendances et difficultés du développement social dans le contexte du programme de développement pour l'après- 2015.....	2
B. Examen du thème « Égalité des sexes et autonomisation des femmes » dans le cadre de la préparation du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.....	5
C. Examen de l'orientation du programme et des produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017.....	23
D. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session	24
E. Questions diverses.....	24
F. Adoption du rapport du Comité.....	24
III. Organisation.....	24
A. Ouverture, durée et organisation de la session	24
B. Participation	24
C. Élection du bureau.....	25
D. Ordre du jour	25
E. Manifestation parallèle	26
Annexe:	
Liste des documents.....	27

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

A. Recommandations

Projet de document final de la « Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: Examen de Beijing+20 » (17-20 novembre 2014)

1. Le Comité a prié le secrétariat de modifier, selon qu'il conviendrait, le projet de document final au regard des propositions formulées par les délégations, suivant le texte de la section IIB 2) du présent rapport.

B Décisions

Adoption du rapport

2. Le 20 août 2014, le Comité du développement social a adopté le rapport sur sa troisième session, dont sera saisie la Commission à sa soixante et onzième session.

Date de la quatrième session du Comité

3. Le Comité a décidé que sa quatrième session se tiendrait durant le quatrième trimestre de 2016.

Programme de travail pour la période biennale 2016-2017

4. Le Comité a approuvé l'orientation du programme et les produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017, tels qu'ils figurent dans le document E/ESCAP/CSD(3)/3.

II. Compte rendu des travaux

A. Examen des tendances et difficultés du développement social dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

1. Le Comité était saisi du document intitulé « Faire face à l'aggravation des inégalités en Asie et dans le Pacifique: tendances et possibilités dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 » (E/ESCAP/CSD(3)/1).

2. Les représentants des membres de la CESAP suivants ont fait des déclarations: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao et Thaïlande.

3. L'attention du Comité a été appelée sur les principales tendances et constatations ci-après: a) l'inégalité persiste en Asie et dans le Pacifique et, dans certains cas, s'est intensifiée; b) l'inégalité prend maintes formes et suit différents cheminements; et c) les inégalités se renforcent mutuellement en créant un « piège de l'inégalité » qui touche de manière disproportionnée les femmes et les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées et les migrants.

4. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir choisi pour sa troisième session le thème opportun de l'augmentation des inégalités, en notant en

particulier que l'inégalité entre hommes et femmes devait être traitée de toute urgence si l'on voulait que la région réussisse à intégrer les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

5. Le Comité s'est félicité de la grande qualité de la documentation établie, qui rendait compte des principales tendances relevées dans la région en matière d'inégalité et présentait les cheminements et les formes de l'inégalité qui se renforçaient mutuellement dans les trois dimensions suivantes: inégalité économique; inégalité en matière de bien-être; et inégalités au sein des principaux groupes de population.

6. Le Comité a pris note des progrès appréciables accomplis par les membres et membres associés de la CESAP dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et dans le traitement des inégalités économiques et sociales dans la région. Tout en reconnaissant ces progrès, il a relevé que leur « travail était inachevé », notamment pour ce qui était d'assurer la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes.

7. Reconnaissant l'importance du programme de développement pour l'après-2015 et, en particulier, accueillant favorablement la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable d'établir des objectifs distincts concernant la réduction de l'inégalité et la réalisation de l'égalité entre les sexes, plusieurs délégations ont précisé que le programme de développement pour l'après-2015 devait inclure de solides mécanismes de suivi et de responsabilisation. Le Comité a également noté les problèmes que posait la conception d'objectifs concis, de cibles mesurables et de moyens de mise en œuvre.

8. Le Comité a reconnu que l'inégalité de revenu constituait un important facteur de pauvreté et un obstacle à la mobilité socioéconomique. Pour cette raison, plusieurs pays avaient mis en place des programmes de transfert de fonds, une législation portant sur un salaire minimum et d'autres formes de sécurité de revenus, et avaient facilité l'accès au microcrédit et renforcé les politiques applicables au marché de l'emploi.

9. Nombre de délégations ont souligné l'importance de processus de développement plus inclusifs prévoyant l'accès universel à des services de santé abordables, ainsi que la fourniture des services de base, notamment du point de vue du développement humain, comme l'électricité, l'eau et l'assainissement. Plusieurs délégations ont souligné que les politiques et initiatives mises en place pour réduire la pauvreté et éliminer les disparités sociales devraient traiter des inégalités horizontales en se concentrant sur les besoins des principaux groupes de population, notamment les femmes, les filles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les migrants.

10. Le Comité a noté les progrès réalisés en matière de scolarisation primaire et secondaire et de taux de réussite, en particulier dans le cas des filles. Il a encore relevé le rôle central que jouait l'éducation dans la lutte contre la discrimination et les stéréotypes sexospécifiques. Il a constaté avec préoccupation la prévalence de mariages précoces et du mariage d'enfants, ainsi que de grossesses à l'adolescence, et leurs répercussions intergénérationnelles.

11. En notant que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing avaient contribué à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des

femmes, le Comité accordait une grande importance à sa pleine et effective mise en œuvre dans la région.

12. Plusieurs délégations ont présenté l'action engagée par leur pays pour assurer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes nationaux, notamment par le renforcement des capacités et l'attribution de ressources suffisantes. L'importance des données et statistiques ventilées par sexe pour l'adoption de politiques en pleine connaissance de cause a également été soulignée.

13. Le Comité a en outre été informé des principales réformes et politiques dans le domaine juridique qui avaient facilité le renforcement de la participation des femmes à la vie politique et de leur représentation aux niveaux national et local. Certaines délégations ont indiqué que l'adoption de quotas et d'objectifs en matière d'égalité des sexes s'était révélée efficace pour ce qui était de promouvoir une meilleure représentation des femmes au niveau décisionnel.

14. Le Comité a noté avec satisfaction l'action menée par plusieurs pays pour renforcer la participation économique des femmes. Elle concernait notamment la promotion de l'entrepreneuriat des femmes, la facilitation de l'accès au crédit, l'offre de produits financiers novateurs et de possibilités de formation, ainsi que des programmes d'emploi ciblés. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de renforcer l'appui aux femmes pour leur permettre de réaliser leurs aspirations aux niveaux professionnel et familial, notamment par l'adoption de mesures visant à assurer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

15. Le Comité a souligné la nécessité de mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes et des enfants dans toute la région. Plusieurs délégations ont présenté les cadres législatifs, les politiques et les programmes adoptés dans leur pays pour protéger les femmes et les enfants contre toutes les formes de violence, notamment la violence familiale et les agressions et harcèlements sexuels sur le lieu de travail et dans d'autres contextes. À cet effet, le Comité a noté que plusieurs pays avaient établi des centres de crise à l'intention des femmes victimes de violence. Il a encore relevé qu'un éventail de lois et de politiques avait été adopté pour protéger les femmes et les enfants contre la traite des êtres humains, notamment à des fins sexuelles.

16. S'agissant de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000), le Comité a relevé la part cruciale des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier par leur rôle moteur et leur engagement actif dans les processus de consolidation de la paix.

17. Notant que la région Asie-Pacifique était la plus sujette à des catastrophes dans le monde, le Comité a relevé la vulnérabilité croissante de certaines populations, notamment les pauvres, les personnes âgées et les personnes handicapées, face aux catastrophes naturelles. Les répercussions des changements climatiques constituaient une menace potentielle pour la réalisation du développement durable.

18. Le Comité a reconnu que pour aplanir l'inégalité sous toutes ses formes, s'agissant en particulier de l'exclusion sociale des femmes et des filles, il faudrait des investissements stratégiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, notamment dans le cadre de partenariats novateurs. À cet égard, il a noté qu'il importait d'améliorer la protection sociale, de promouvoir les emplois productifs et décents, de renforcer les systèmes de fiscalité redistributive et d'intensifier la collecte de données pour faciliter l'adoption de

politiques fondées sur des données concrètes, comme moyen de traiter les inégalités dans la région.

19. La déclaration de synthèse émanant de la société civile a mis en avant la série de problèmes rencontrés par les femmes et les filles dans la région, notamment les profondes inégalités bien enracinées en matière de richesse, de capital et de ressources naturelles. Le représentant de la société civile s'est déclaré favorable à l'investissement en faveur de politiques redistributives et a accordé la priorité aux emplois décents. Il a demandé aux gouvernements de s'engager à réformer le commerce international, la finance et les systèmes fiscaux à l'appui du développement durable. Dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, la société civile se félicitait de la proposition d'inclure un objectif spécifiquement consacré à l'égalité entre les sexes et appelait à la mise en place de mécanismes de responsabilisation efficaces aux niveaux international, régional et national.

B. Examen du thème « Égalité des sexes et autonomisation des femmes » dans le cadre de la préparation du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

1. Examen des préparatifs régionaux de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 (Bangkok, 17-20 novembre 2014)

20. Le Comité était saisi du document intitulé « Feuille de route Asie-Pacifique pour l'examen vicennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing » (E/ESCAP/CSD(3)/2).

21. Présentant le processus global de préparation de l'examen vicennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing +20), la Secrétaire exécutive de la Commission de la condition de la femme a indiqué au Comité que l'examen de Beijing+20 comprenait des examens au niveau national, des réunions intergouvernementales d'examen régional et une campagne de communication et de mobilisation sociale. Le processus d'examen de Beijing+20 allait déboucher sur un examen global lors de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra du 9 au 20 mars 2015. La Secrétaire exécutive de la Commission de la condition de la femme a par ailleurs souligné qu'il importait que le processus d'examen de Beijing+20 bénéficie de la large participation de tous les acteurs, notamment les hommes, les garçons, les jeunes et les médias.

22. Faisant un tour d'horizon du processus régional de préparation à l'examen de Beijing+20 pour l'Asie et le Pacifique, la Directrice de la Division du développement social de la CESAP a rappelé la résolution 2013/18 du Conseil économique et social, par laquelle les commissions régionales ont été chargées de mener des évaluations et des examens régionaux des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action. Elle a présenté au Comité la Feuille de route Asie-Pacifique pour l'examen vicennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action, qui a été approuvée par la Commission à sa soixante-dixième session. La Directrice a également mentionné les trois volets de la feuille de route, à savoir élaboration d'un consensus intergouvernemental, recherche et analyse, et participation des parties prenantes. Au titre du volet intergouvernemental, la présente session du Comité servait d'instance régionale de préparation à la « Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen

de Beijing+20 », qui sera organisée par la CESAP au niveau ministériel, en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à Bangkok, du 17 au 20 novembre 2014. Les résultats de cette conférence constitueront la contribution régionale de l'Asie-Pacifique à l'examen d'ensemble de Beijing+20.

2. Examen du cadre et des composantes d'un projet de document final pour la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20

23. Le Comité était saisi du document intitulé «Elements of a draft outcome document for the Asian and Pacific Conference on Gender Equality and Women's Empowerment: Beijing+20 Review» («Composantes d'un projet de document final pour la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20») (E/ESCAP/CSD(3)/WP.1/Rev.1).

24. La Directrice de la Division du développement social de la CESAP a présenté au Comité la structure et le contenu du projet de document final, indiquant que ce projet se fondait sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, notamment sur les 12 domaines critiques qui y sont recensés. Ce projet de document avait également été élaboré à partir des contributions des États membres en réponse à l'enquête régionale Asie-Pacifique sur Beijing+20 réalisée par le secrétariat de la CESAP, ainsi que des rapports nationaux d'examen relatifs à Beijing+20. Le Comité a noté que, à ce jour, 38 membres et membres associés de la CESAP avaient répondu à l'enquête régionale. En outre, 26 pays de la région Asie-Pacifique avaient établi des rapports nationaux d'examen.

25. La Directrice de la Division du développement social a en outre expliqué que le projet de document final se composait de quatre parties:

- a) Section I: Preamble;
- b) Section II: Renewing political commitment;
- c) Section III: Consolidating gains in the Asia-Pacific region;
- d) Section IV: Moving forward: measures to accelerate the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action in the era beyond 2015.

26. Le secrétariat a présenté le calendrier prévu pour l'examen du projet de document final, qui avait été fourni aux États membres en juillet 2014. À la présente session, le Comité allait procéder à la première lecture du projet de document final et proposerait des modifications destinées à refléter la position des gouvernements. Ensuite, conformément aux suggestions des États membres, le secrétariat établirait la deuxième version du projet de document final, qui serait envoyée par voie électronique aux États membres d'ici à la mi-septembre 2014, après quoi les États membres seraient priés de communiquer toute nouvelle observation dans les 15 jours ouvrés. Sur la base des contributions reçues, le secrétariat préparerait une troisième version du projet de document final, qui serait fournie aux États membres pour début octobre 2014 en vue de la dernière lecture et de l'adoption du projet de document final par la prochaine « Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 ».

27. La Directrice du Bureau régional Asie-Pacifique d'ONU-Femmes a insisté sur l'importance de l'examen vicennal du Programme d'action,

soulignant qu'il importait de mobiliser la volonté politique et les ressources suffisantes pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action. Elle a indiqué que la région Asie-Pacifique avait fait valoir à plusieurs reprises que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient faire l'objet d'un objectif distinct parmi les objectifs de développement durable qui étaient en cours d'élaboration sous l'égide de l'Assemblée générale.

Observations générales

28. Le Comité a remercié le secrétariat de ses efforts pour l'établissement du projet de document final. Certaines délégations ont formulé des observations et des suggestions de caractère général concernant le document, comme indiqué ci-dessous.

a) Fédération de Russie

La délégation a estimé que le Programme d'action demeurait pertinent, dans la mesure où il traitait des principaux problèmes et questions concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a insisté sur l'importance de l'égalité d'accès à l'emploi pour les femmes, de l'autonomisation économique des femmes et de la possibilité pour celles-ci de jouir pleinement de leur vie familiale.

b) Philippines

La délégation a demandé que partout où apparaissait dans le projet de document final le terme « women », il soit remplacé, s'il y a lieu, par « women and girls ».

c) Inde

La délégation s'est réservé le droit de se prononcer sur l'insertion de « women's human rights » après « gender equality » dans l'ensemble du projet de document final une fois qu'elle aurait reçu instruction de sa capitale.

d) Japon

La délégation a fait savoir qu'elle ferait des propositions de changement en fonction des résultats des consultations avec la société civile portant sur les actions prioritaires en vue de la poursuite au niveau national de la mise en œuvre du Programme d'action, à propos notamment de la question de la femme dans l'économie et de celle d'une réduction des risques de catastrophe prenant en considération les besoins des deux sexes.

Préambule

NDT : Les paragraphes 28 à 36 concernent des modifications à apporter au libellé d'un texte qui n'existe qu'en anglais. C'est pourquoi n'ont pas été traduits les mots et groupes de mots prélevés ici et là dans le texte en question ou ceux proposés pour les remplacer.

29. Le Comité a examiné la section I du projet de document final, intitulée « preamble » (« préambule »), et a fait les propositions de modification ci-après:

Paragraphe 2 :

a) L'Australie (appuyée par les Philippines)

a proposé d'insérer « and girls » après « and the empowerment of

women ».

b) Les Philippines

ont proposé d'insérer « the full realization of women's and girls' human rights » après « gender equality ».

c) La Chine

i) a proposé de remplacer «*Recalling* » par «*Reaffirming* ».

ii) a fait savoir qu'elle fournirait par écrit une recommandation rédigée dans des termes plus généraux lors d'un prochain réexamen du projet de document final, étant donné que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes n'étaient pas une simple question de droits de l'homme.

Paragraphe 3:

a) Les Philippines

i) ont proposé d'insérer le mot « substantive » entre « for realizing » et « equality ».

ii) ont proposé d'insérer « the implementation of measures to address discrimination against women and girls in all its forms » après « in Asia and the Pacific by ensuring ».

b) L'Inde (appuyée par le Pakistan)

a demandé un éclaircissement quant à l'utilisation du terme « *Reaffirming* » dans les cas où les États membres ne sont pas parties à la convention ou au protocole facultatif en question.

Paragraphe 4:

a) Les Philippines

i) ont proposé d'insérer, à la troisième ligne, le membre de phrase « the Programme of Action of the International Conference on Population and Development » après « the Vienna Declaration and Programme of Action ».

ii) ont proposé de mettre le terme « gender » à la place de « sex ».

b) La Chine

a indiqué que le paragraphe considéré, ainsi que les paragraphes suivants, renvoyait à divers instruments internationaux, dont le degré de ratification ou le niveau d'autorité variaient, et, par conséquent, a suggéré d'utiliser une terminologie plus générale dans la formulation des paragraphes.

Paragraphe 5:

a) Le Pakistan

a noté que les documents cités n'avaient pas tous été ratifiés par l'ensemble des États membres et a donc proposé de le préciser dans ce

paragraphe 5.

b) Les Philippines

ont proposé d'insérer « and International Labour Organization Convention 189 concerning decent work for domestic workers » après « the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families ».

Paragraphe 8:

a) L'Australie

a proposé d'insérer « and post-conflict settings », après « phases of conflict ».

Paragraphe 9:

a) La République islamique d'Iran

a proposé de supprimer le membre de phrase « fully and effectively », dans la mesure où les États membres n'avaient pas tous ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Paragraphe 10:

a) L'Australie

i) a proposé d'insérer « may occur in and of itself, however, » après « based on sex ».

ii) a proposé de remplacer « inextricably » par « often ».

b) La Fédération de Russie

i) a proposé d'insérer « gender-based » devant « discrimination ».

ii) a proposé de supprimer le membre de phrase « based on sex ».

Après le paragraphe 12:

a) La Fédération de Russie

a proposé d'insérer le paragraphe suivant, entre les paragraphes 12 et 13:

Paragraphe 12 bis: « *Also reaffirming the critical role of women in the family, a basic unit of society, and the consequent importance of women to promoting the well-being of both families and societies, and, as such, that maternity, motherhood, parenting and the role of women in procreation must not be a basis for discrimination or restrict the full participation of women in society, ».*

Paragraphe 14:

a) Les Fidji

ont proposé d'insérer « and rights » après « human dignity ».

b) Les Philippines

ont demandé des éclaircissements concernant l'expression « principes

of equality of rights and respect for human dignity » que le secrétariat a alors clarifiée.

c) La Chine

a demandé des précisions sur le type de pratique visé par les mots « oppression of women and girls ».

30. Les délégations n'ont fait aucune observation sur les paragraphes 1, 6, 7, 11, 12, 13, 15 et 16.

Renewing political commitment

31. Le Comité a examiné la partie II du projet de document final, intitulée « Renewing political commitment » (« renouveler l'engagement politique »), et a proposé les modifications suivantes:

Paragraphe 19:

a) Les Philippines

ont proposé d'insérer « and violence and discrimination » après « structural root causes of gender inequality ».

b) Les Fidji

i) ont proposé d'insérer « create an enabling environment to » avant « empower and ».

ii) ont proposé d'insérer « in accordance with obligations under the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women » après « economic and political life ».

c) La Chine

a proposé d'insérer « , including » après « inequality ».

d) La République islamique d'Iran

s'est opposée à l'insertion du membre de phrase « in accordance with obligations under the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women » après « economic and political life ».

Paragraphe 20:

a) Les Fidji

ont proposé de remplacer « promote » par « support ».

32. Les paragraphes 17 et 18 n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Consolidating gains in the Asia-Pacific region

33. Le Comité a examiné la section III du projet de document final, intitulée « Consolidating gains in the Asia-Pacific region » (« Consolider les acquis dans la région Asie-Pacifique »), et a fait les propositions de modification suivantes:

Paragraphe 22:

a) La République islamique d'Iran

a proposé de supprimer le mot « equal ».

b) L'Australie

a proposé de conserver le mot « equal ».

c) Le Bangladesh (appuyé par les Philippines et les Fidji)

a proposé de conserver le mot « equal » et d'ajouter l'expression « , as appropriate » après « equal rights ».

Paragraphe 23:

a) Les Fidji

ont proposé d'insérer « and remote » après « rural ».

b) Les Philippines

i) ont proposé d'insérer « and geographically isolated and depressed » après « rural ».

ii) ont proposé d'insérer « and access to finance » après « assets ».

Paragraphe 24:

a) Les Philippines

ont proposé d'insérer « and career tracking » après « training ».

Paragraphe 27:

a) Les Fidji

ont proposé de reformuler le paragraphe 27 pour qu'il se lise comme suit:

We note with concern, however, that the overall incidence of maternal mortality in the region remains high, **that limited access to skilled attendance and the incidence of unsafe abortion due to discriminatory laws and policies continue to contribute to a significant proportion of maternal deaths, particularly among adolescent girls**, and that significant differentials persist in maternal mortality ratios between low-income and high-income countries. We also note the need for greater progress in relation to ~~improving~~ **the respect, promotion and protection of sexual and reproductive health and reproductive rights for all, including universal access of women** to sexual and reproductive health-care **information, education and services, including and** the removal of legal, structural, economic and social barriers, **including the repeal of laws that punish women and girls who have undergone illegal abortions**. We further note the need to halt the rise in new HIV infections **and prevalence of child, early and forced marriage** among women **and girls** in the region by addressing the sociocultural, economic and legal factors that contribute to vulnerability to infection, to expand coverage of measures to treat HIV infection **with respect for confidentiality and informed consent** and to ensure universal coverage of health-care services are accessible to women and girls regardless of the origin of women and girls, their

status or their disability.

b) Les Philippines

i) ont proposé d'insérer « particularly among adolescents, » après « maternal mortality in the region remains high, ».

ii) ont proposé d'insérer « information, education and services » après « health care ».

iii) ont proposé d'insérer « that » après « to ensure ».

iv) ont proposé d'insérer « country of » entre « regardless of the » et « origin ».

c) Le Pakistan (appuyé par la République islamique d'Iran)

a proposé de supprimer le membre de phrase « including the repeal of laws that punish women and girls who have undergone illegal abortions », dans la version révisée du paragraphe 27 figurant ci-dessus.

d) La République islamique d'Iran

a proposé de supprimer le membre de phrase « particularly among adolescent girls », dans la version révisée du paragraphe 27 ci-dessus. (Les Fidji se sont réservé le droit de s'exprimer sur ce point.)

e) L'Inde

a proposé que les mots « early and forced », qui se trouvent avant « marriage », soient mis entre parenthèses.

Paragraphe 29:

a) Les Philippines

ont proposé de remplacer « female sex workers » par « sexually exploited women and girls ».

b) La République islamique d'Iran (appuyée par la Fédération de Russie)

a proposé de supprimer l'expression « female sex workers ».

c) L'Inde

a demandé au secrétariat des précisions sur l'expression « honour killings ». Le secrétariat a fait savoir au Comité que les expressions consacrées étaient « honour crimes » et « honour-related crimes », lesquelles sont utilisées, par exemple, dans la résolution 68/146 de l'Assemblée générale.

d) Les Fidji

ont proposé d'ajouter « and beating and killing of women accused of sorcery » à la fin du paragraphe.

e) La Fédération de Russie

a demandé des éclaircissements au secrétariat quant à l'emploi du terme « transgender » dans un texte intergouvernemental adopté par consensus. Le secrétariat a expliqué que le terme « transgender » figurait dans la résolution 67/9 de la Commission, adoptée par consensus. La délégation a fait remarquer

que la résolution 67/9 de la Commission portait avant tout sur le VIH et le sida, et a demandé à ce que l'expression « transgender women » soit supprimée.

Paragraphe 30:

a) L'Australie

a proposé d'insérer « compared with men and boys » après « differential impact of conflict on women and girls ».

b) Les Philippines

ont proposé d'insérer « , conflict resolution and peacebuilding » entre « including » et « awareness-raising ».

Paragraphe 31:

a) L'Australie

a proposé d'insérer « and post-conflict settings » après « women and girls in times of conflict ».

b) Les Philippines

ont proposé d'insérer « , transition » après « positions in conflict ».

Paragraphe 32:

a) L'Australie

a proposé d'insérer « or comparable » après « work of equal ».

Paragraphe 33:

a) La Fédération de Russie

a proposé d'ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 33: « In promoting women's economic empowerment, we recognize the need to strengthen efforts to achieve equal employment opportunities which enable women to realize their full potential and achieve their career and family aspirations. »

b) Les Philippines

i) ont proposé d'insérer « domestic and » entre « particularly » et « caregiving work ».

ii) ont proposé d'insérer « particularly in the informal economy » après « region ».

Paragraphe 34:

a) Les Philippines

ont proposé d'insérer « at the local level and » entre « affirmative action measures » et « in the private sector ».

b) L'Australie

a proposé de remplacer « quotas » par « targets ».

Paragraphe 37:

a) Les Philippines

ont proposé d'ajouter « , resources » entre « awareness » et « and capacity ».

b) Les Fidji

i) ont proposé de remplacer le terme « promote » par « generate ».

ii) ont proposé d'insérer « raise » devant « awareness ».

iii) ont proposé de remplacer « and » par « , develop » avant « capacity ».

iv) ont proposé d'insérer « and establish institutional mechanisms » entre « capacity » et « to mainstream ».

Paragraphe 38:

a) L'Azerbaïdjan

a proposé d'insérer « , including internally displaced persons and refugee women » après « the legal literacy of women and girls ».

Paragraphe 39:

a) Les Philippines (appuyées par les Fidji)

i) ont proposé d'insérer « , including their sexual and reproductive health, and reproductive rights » après « the rights of women and girls ».

ii) ont proposé d'insérer « discrimination and » après « persistent ».

b) L'Inde

a proposé d'insérer « by those countries » après « strengthen national legislation ».

c) La République islamique d'Iran

i) a proposé d'insérer « considering » avant « universal ratification ».

ii) a proposé de supprimer « without reservations ».

iii) s'est opposée à la proposition d'ajouter le membre de phrase « in accordance with the standards of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women ».

d) Les Fidji

i) ont proposé d'insérer « including their sexual and reproductive health and reproductive rights, » après « of women and girls ».

ii) ont proposé d'insérer « and/ » avant « or strengthen national legislation ».

iii) ont proposé d'insérer « in accordance with the standards of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women » après « strengthen national legislation ».

e) La Chine

a proposé de supprimer « and its Optional Protocol without reservations ».

Paragraphe 41:

a) Les Fidji

ont proposé d'insérer un nouveau paragraphe, entre les paragraphes 41 et 42, comme suit :

Paragraphe 41bis: « We are also concerned that, despite advances made, the media continues to promote discriminatory and stereotypical portrayals of women that are detrimental to the rights, interests and empowerment of women. »

b) La Chine

a proposé d'insérer « and know-how » après « to have less access ».

Paragraphe 42:

a) Les Fidji

ont proposé d'insérer « and slow onset » après « differential ».

Paragraphe 43:

a) Les Philippines

ont proposé d'insérer « , including for disaster-preparedness and responses to disaster situations » après « environmental policies and programmes ».

b) Les Fidji

i) ont proposé d'insérer ce qui suit: après « natural resources », « and land. We are also concerned about the impact of the actions of extractive industries and multinational corporations on women's human rights to land and natural resources in the interest of security and export-led growth and development. »

ii) ont proposé d'insérer « including for disaster preparedness and response to disaster situations » après « policies and programmes ».

c) Le Bhoutan

i) a proposé d'insérer « limited and » entre « knowledge and skills of women are often » et « disregarded ».

ii) a proposé d'insérer « , including climate change adaptation » après « policies and programmes ».

Paragraphe 45:

a) L'Australie

a proposé de remplacer « domestic enslavement of girls and the commercial sexual exploitation of the girl child » par « the serious exploitation of the girl child, including for domestic work or sexual exploitation ».

b) Les Fidji

ont proposé d'insérer « , early » avant « and forced marriage ».

c) Bhoutan

a proposé d'insérer « , including trafficking and commercial sexual exploitation » après « the girl child ».

d) Les Philippines

ont proposé d'insérer « , including cyberpornography » après « exploitation of the girl child ».

34. Aucune observation n'a été faite au sujet des paragraphes 21, 25, 26, 28, 35, 36, 40 et 44.

Moving forward: measures to accelerate the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action in the era beyond 2015

35. Le Comité a examiné la section IV du projet de document final, intitulée « Moving forward: measures to accelerate the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action in the era beyond 2015 » (« Aller de l'avant: mesures visant à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans l'après-2015 »), et fait les propositions de modification suivantes:

Paragraphe 46:

a) La Chine

a proposé d'insérer un paragraphe après le paragraphe 46, qui encouragerait le renforcement et la promotion des bonnes pratiques et actions actuellement mises en œuvre par les gouvernements en application du Programme d'action.

b) Les Philippines

ont proposé d'ajouter un autre paragraphe, à la suite du paragraphe 46a), qui concernerait les « legal and policy barriers » compromettant la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

c) Les Fidji

ont proposé d'ajouter le paragraphe suivant après le paragraphe 46a):

Paragraphe 46a) bis: « To remove legal and policy barriers and take positive measures to change discriminatory social norms concerning women's decision-making and autonomy in all aspects of their lives, including, inter alia, health, sexual and reproductive health and reproductive rights, family life, finances, education and employment, and to ensure access of women and girls to justice and legal redress. »

Paragraphe 46b):

a) Les Philippines

i) ont proposé d'insérer « or agency, as appropriate, » après « central policy coordinating ministry ».

ii) ont proposé de supprimer le membre de phrase « such as the ministry of planning, social affairs or internal affairs » (proposition appuyée par le Bhoutan).

b) Le Pakistan

a proposé d'insérer « , or the institutions that deal with human rights » après « or internal affairs ».

c) La Chine (appuyée par l'Inde et la République démocratique populaire lao)

a proposé de modifier le paragraphe de sorte que le texte permette une plus grande souplesse au niveau national.

d) L'Inde (appuyée par la République démocratique populaire lao)

a proposé d'insérer « , in accordance with their national circumstances » après « advancement of women ».

e) Les Fidji

ont proposé d'insérer « , or the office of prime minister » après « or internal affairs ».

Paragraphe 46c):

a) L'Inde

i) a proposé d'insérer « in accordance with national policies as appropriate, » devant « including ».

ii) a proposé d'ajouter « considering » entre « including » et « establishing ».

b) Les Fidji

ont proposé d'insérer « and all line ministries » après « advancement of women ».

Paragraphe 46e):

a) La Fédération de Russie

a proposé de remplacer « all » par « relevant ».

b) Les Fidji

ont proposé d'insérer « by the establishment of accountability mechanisms and accountability measures for mainstreaming gender, » après « Governments and parliaments, ».

Paragraphe 46f):

a) Les Fidji

ont proposé de remplacer « equality » par « responsive ».

Paragraphe 46g):

a) Le Pakistan

a proposé de remplacer « the highest » par « all ».

Paragraphe 46h):

a) Les Fidji

ont proposé de supprimer « and » avant « gender equality issues » et d'insérer « , and women's human rights and empowerment » avant « among policymakers ».

b) Les Philippines

ont proposé de réviser le membre de phrase « to strengthen capacity and political will to address in a coordinated and cross-sectoral manner the root causes » pour qu'il se lise « to strengthen political commitment and capacity to address in a coordinated and convergent manner across all sectors the root causes ».

Paragraphe 46j):

a) L'Australie (appuyée par l'Inde)

a proposé de revoir le texte pour y mentionner la possibilité d'utiliser divers mécanismes de financement des 12 domaines critiques recensés dans le Programme d'action, et a fait valoir qu'il existait de multiples façons de financer les programmes de promotion de l'égalité des sexes, comme l'intégration de la problématique hommes-femmes et l'établissement de critères.

b) L'Inde

a proposé d'insérer « , as appropriate, » après « financial benchmarks ».

Paragraphe 46k):

a) Les Fidji

ont proposé d'insérer « , women's human rights » après « gender equality ».

b) L'Australie

a proposé de réviser le paragraphe de sorte qu'il autorise une certaine souplesse, aux niveaux national et local, dans les moyens de financement des initiatives pour la promotion de l'égalité des sexes.

c) Les Philippines (appuyées par le Bhoutan et la Fédération de Russie)

i) ont demandé des éclaircissements sur les implications du membre de phrase « the arms trade and extractive industries ». Le secrétariat a fait savoir au Comité que l'expression « arms trade » figurait dans le Programme d'action et a fourni une définition de l'expression « extractive industries ».

ii) ont proposé de supprimer « the arms trade and extractive industries » pour ne pas restreindre les sources de financement à celles mentionnées au paragraphe 46k) et permettre aux gouvernements de déterminer des sources de financement adaptées aux contextes

nationaux.

d) Les Palaos

ont proposé de conserver le membre de phrase « extractive industries ».

e) La Fédération de Russie

a proposé de commencer le paragraphe par « To enhance efforts ».

f) Le Bhoutan

a proposé de débiter le paragraphe par « To explore ».

Paragraphe 46 l):

a) Les Philippines

ont proposé d'insérer « planning and » avant « budgeting ».

b) L'Australie

a demandé une reformulation du libellé du paragraphe pour permettre une plus grande souplesse à l'échelon national en matière de budgétisation soucieuse de la problématique hommes-femmes.

Paragraphe 46 m):

a) Le Bhoutan

a proposé d'insérer un paragraphe 46m) bis, qui mentionnerait la possibilité d'envisager d'offrir des incitations aux entreprises du secteur privé qui promeuvent la participation des femmes.

b) L'Australie

a proposé d'insérer « and/or programmes » après « mechanisms ».

Paragraphe 46n):

a) Les Fidji

ont proposé d'insérer « , women's human rights » after « gender equality ».

b) Les Philippines

ont proposé de supprimer le mot « systems, » après « To develop and strengthen ».

c) Le Bhoutan

a proposé d'insérer « and reviews » après « gender audits ».

d) L'Australie (appuyée par l'Inde)

a demandé de retravailler le paragraphe pour qu'il y soit question de l'importance de veiller à l'efficacité de la programmation soucieuse de la problématique hommes-femmes, en plus du suivi des résultats des allocations de fonds et des dépenses en faveur de l'égalité des sexes.

e) L'Inde

a demandé des éclaircissements sur le rapport entre l'instrument de surveillance des « women's human rights » proposé et les « financial tracking mechanisms ».

Paragraphe 46 o):

a) Le Pakistan

a proposé d'insérer le membre de phrase « with regard to gender » devant « in national policymaking, planning and public expenditure ».

b) L'Inde

a proposé que le membre de phrase « the global development agenda beyond 2015 » soit modifié pour refléter le fait que l'Assemblée générale n'avait pas encore adopté de programme de développement pour l'après-2015.

Paragraphe 46 r):

a) Les Fidji

i) ont proposé d'insérer « rights » entre « women's » et « organizations ».

ii) ont proposé d'insérer « , women's human rights » after « gender equality ».

b) Les Philippines

i) ont proposé de remplacer « particularly » par « including ».

ii) ont proposé de remplacer « including » par « for ».

iii) ont proposé de conserver « at all levels », faisant valoir que la participation des femmes aux organes décisionnels ne devrait pas se limiter aux échelons local et national.

c) La Fédération de Russie

a proposé d'insérer « national » devant « decision-making bodies ».

d) Le Bhoutan

a proposé de supprimer « at all levels and in all sectors ».

e) La Chine

i) a indiqué qu'elle préférerait conserver l'expression « women's organizations ».

ii) a proposé d'insérer « national and local » devant « decision-making bodies ».

Paragraphe 46 t):

a) L'Inde

a proposé d'insérer « if required, » après « official statistics, »

b) Les Fidji

ont proposé d'insérer « women's human rights » après « gender equality ».

c) La Chine

a proposé d'insérer « at the request of national Governments » après « development agencies ».

Paragraphe 46 w):

a) La Chine

a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si le membre de phrase « inclusive and mutually accountable partnerships » avait été utilisé dans des documents intergouvernementaux adoptés par consensus.

Paragraphe 46 x):

a) Les Fidji

i) ont proposé d'insérer « rights » entre « women's » et « organizations ».

ii) ont proposé d'insérer le membre de phrase « by ensuring an enabling environment for their participation at local, national, regional and global levels » après « gender equality results ».

b) La Chine

a proposé de remplacer « maximize » par « enhance » ou « promote ».

Paragraphe 46 y):

a) Les Philippines

ont proposé d'insérer « responsibility, transparency and » après « promote ».

b) Le Pakistan

a demandé des éclaircissements quant à la nécessité d'avoir un paragraphe distinct sur le secteur privé et les partenariats public-privé.

Paragraphe 46 aa):

a) Les Fidji

ont proposé d'insérer « North-South, South-South and » devant « triangular cooperation ».

Paragraphe 47 d):

a) Les Fidji

ont proposé d'insérer « North-South, » avant « South-South » et « and triangular » devant « cooperation ».

Paragraphe 47 h):

a) La Fédération de Russie

a proposé de remplacer « consideration and endorsement » par « its consideration ».

36. Les paragraphes 46a), 46d), 46i), 46p), 46q), 46s), 46u), 46v), 46z), 47, 47a), 47b), 47c), 47e), 47f) et 47g) n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Récapitulation des déclarations de la société civile sur le point 3 b) de l'ordre du jour

37. Les représentants de la société civile, dans leurs déclarations faites au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, ont fait remarquer que les femmes n'étaient pas seulement des mères, mais qu'elles avaient également de multiples identités qui se recoupaient et qu'elles étaient victimes de formes multiples de discrimination se recoupant également, et que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing reconnaissaient à juste titre que la famille existait sous diverses formes, ce qui devait être pris en compte dans les efforts qui étaient faits pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action.

38. Les représentants de la société civile ont en outre souligné que l'obligation de rendre des comptes devait être ancrée dans les principes des droits humains et se fonder sur le principe de l'accès universel. Ils ont accueilli avec satisfaction la réaffirmation par les pays de leur volonté de mettre en œuvre le Programme d'action. Ils ont en outre souligné l'importance de la solidarité internationale, du soutien financier, de la progressivité de l'impôt et des recettes fiscales mondiales, et des mécanismes de responsabilisation pour en promouvoir la mise en œuvre renforcée. Ils ont suggéré qu'un mécanisme de responsabilisation soit créé avec des repères ciblés permettant de suivre la mise en œuvre du Programme d'action.

39. Les représentants de la société civile ont en outre souligné que l'égalité, le développement, la justice sociale, la paix et les droits humains se complétaient, se recoupaient et constituaient des principes directeurs pour une répartition juste des retombées du développement et de la croissance économique. Ils ont souligné, en particulier, que les droits humains et l'autonomisation de la femme étaient intrinsèquement liés. Ils ont fait savoir que la santé sexuelle et procréative des femmes était un des aspects du Programme d'action qui n'avait pas encore été concrétisé. Ils ont en outre mis l'accent sur la nécessité d'adopter des législations et des politiques établissant des mécanismes permettant de garantir le respect effectif de ces principes et d'en rendre compte.

40. Un représentant de la société civile a en outre insisté, à propos du processus d'examen de Beijing+20, sur l'importance d'un engagement constructif entre États membres et organisations de la société civile dans les processus régionaux et internationaux. Il a par ailleurs vivement encouragé les États membres et le secrétariat à faciliter un engagement fructueux et productif.

C. Examen de l'orientation du programme et des produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017

41. Le Comité était saisi du document « Examen de l'orientation du programme et des produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2006-2017 » (E/ESCAP/CSD(3)/3).

42. Le Comité a approuvé l'orientation du programme et les produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017, figurant dans le document susmentionné, et a notamment apporté son soutien aux produits ci-après: publications a) Libérer le potentiel que

représentent les jeunes: liens entre l'exclusion des jeunes et le développement durable dans la région; b) les incidences économiques du vieillissement de la population dans la région Asie-Pacifique et les moyens de tirer parti du « deuxième dividende démographique »; c) « Le rôle dynamique de transformation joué par les femmes » portant sur la nature et le rôle dynamique de transformation que jouent les femmes et leur contribution à la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes et de développement inclusif et durable; d) Faire une place à chacun: améliorer l'accessibilité des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

43. Le Comité a approuvé les principales conférences intergouvernementales d'examen proposées pour la période biennale 2016-2017; a) examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées; b) conférence intergouvernementale Asie-Pacifique sur le renforcement de la participation des jeunes et des politiques inclusives; et c) troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique.

44. Le Comité a souligné qu'il était important d'intégrer le genre dans tous les volets du programme de travail du secrétariat. Répondant à une question sur la manière dont il s'y prenait, le secrétariat a informé le Comité que la Secrétaire exécutive, dans le mois suivant sa prise de fonctions à la CESAP début 2014, avait publié à l'intention du secrétariat une directive de politique générale sur l'égalité entre les sexes. Aux termes de cette directive, les directeurs de programme avaient pour instruction, entre autres choses, d'intégrer les dimensions du genre dans la planification des programmes, dans la budgétisation et dans la gestion des ressources humaines au sein du secrétariat. Toujours dans le cadre de cette directive, une « architecture du genre » avait également été créée pour promouvoir l'intégration du genre dans tous les domaines de fond ainsi que dans les activités du secrétariat.

45. Une délégation a souligné la contribution de l'économie informelle à la croissance économique ainsi que celle des activités se rapportant aux soins et a demandé des éclaircissements sur la place que ces éléments occuperaient dans le programme de travail. Le secrétariat a fait remarquer que l'autonomisation économique des femmes était un aspect important de son activité sur l'égalité entre les sexes et que le secrétariat pourrait se pencher sur cette problématique en cherchant les moyens de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat des femmes dans le contexte de l'intégration à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

46. Le représentant de la société civile a souligné l'importance de la prise en compte de la problématique du handicap dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. En particulier, le secrétariat a été félicité pour avoir tenu compte des questions d'accessibilité et d'autonomisation des personnes handicapées dans son programme de travail et a été encouragé à continuer de soutenir l'autonomisation des femmes handicapées dans son programme de travail. Les gouvernements étaient encouragés à adopter une approche privilégiant la justice dans le développement pour que leurs politiques et programmes aient un impact positif sur les femmes handicapées.

D. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session

47. Aucun projet de résolution n'a été soumis au Comité pour examen.

E. Questions diverses

48. Le Comité était saisi du document intitulé « Date de la quatrième

session du Comité du développement social » (E/ESCAP/CSD(3)/4).

49. Le Comité a décidé que sa quatrième session se tiendrait au dernier trimestre de 2016.

F Adoption du rapport du Comité

50. Le Comité a adopté le présent rapport le 20 août 2014, lequel doit être soumis à la Commission, à sa soixante et onzième session, pour approbation.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

51. La troisième session du Comité du développement social s'est réunie à Bangkok du 18 au 20 août 2014.

52. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par Son Excellence M. Vichien Chavalit, Ministre du développement social et de la sécurité humaine du Gouvernement thaïlandais, et par la représentante de la Secrétaire exécutive de la CESAP.

53. Une déclaration a aussi été prononcée par Mme Virisila Buadromo, au nom du Comité directeur Asie-Pacifique de la société civile pour Beijing+20.

B. Participation

54. Les représentants des membres ci-après de la CESAP ont participé à la session: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, Palaos, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Tuvalu et Viet Nam.

55. Le membre associé ci-après de la CESAP a également participé à la session: Macao (Chine).

56. Étaient aussi représentés les organismes des Nations Unies suivants: Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour la population et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

57. Étaient aussi représentés les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes apparentés suivants: Banque mondiale, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la Santé et Union internationale des télécommunications.

58. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Organisation internationale pour les migrations et Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

59. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient présentes: Alliance mondiale contre la traite des femmes, Asia-Pacific Women's Watch, Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, Coalition internationale pour la santé de la femme, Comité d'action internationale pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique, Development Alternatives with Women for a New Era, Fédération internationale pour le planning familial - Région Est et Sud-Est asiatique et Océanie, Fédération internationale pour le

planning familial - Région Asie du Sud, Fondation Asie-Pacifique pour les femmes, le droit et le développement, Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, Foundation for women, Isis International, National Alliance of Women's Organizations, Organisation des femmes pour le changement dans l'agriculture et la gestion des ressources naturelles et Réseau mondial des femmes pour les droits reproductifs.

60. Étaient également présents les représentants des autres entités suivantes: Asia Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and Rights, Asia Pacific Regional Council of Women, Asia Pacific Women with Disabilities United, FemlinkPacific, Indraprastha Public Affairs Center, Innovative Solutions Inc., Mouvement pour les droits des femmes aux Fidji et Women's Alliance of Communities in Transition – South Asia.

61. Ont également participé à la session: un représentant du Groupe consultatif sur les femmes, la paix et la sécurité pour la région Asie-Pacifique et un défenseur des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes.

C. Élection du bureau

62. Le Comité a élu le bureau suivant:

Présidente: M^{me} Baklai Temengil (Palaos)
 Vice-présidente: M^{me} Emmeline Verzosa (Philippines)
 Rapporteur: M. Tariq Ul-Islam (Bangladesh)

D. Ordre du jour

63. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session:
 - a) Déclarations liminaires;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des tendances et difficultés du développement social dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.
3. Examen du thème «Égalité des sexes et autonomisation des femmes» dans le cadre de la préparation du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes:
 - a) Examen des préparatifs régionaux de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 (Bangkok, 17-20 novembre 2014);
 - b) Examen du cadre et des composantes d'un projet de document final pour la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20.
4. Examen de l'orientation du programme et des produits prévus dans le domaine du développement social pour la période

biennale 2016-2017.

5. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité.
8. Clôture de la session.

E. Manifestations parallèles

64. Une manifestation parallèle sur la lutte contre les inégalités a été organisée par le secrétariat le 18 août 2014, avec la participation des experts invités suivants: M. Rathin Roy, Directeur général de l'Institut national des finances et politiques publiques de l'Inde; M. Bart Édes, Directeur de la Division de la réduction de la pauvreté, des questions d'égalité hommes-femmes et du développement social de la Banque asiatique de développement; et M^{me} Wenyan Yang, Chef du Service des aspects sociaux du développement de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies à New York. La manifestation parallèle était animée par M^{me} Thin Lei Win, Correspondante de la Fondation Thomson Reuters.

Annexe**Liste des documents**

Cote	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CSD(3)/1	Faire face à l'aggravation des inégalités en Asie et dans le Pacifique: tendances et possibilités dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015	2
E/ESCAP/CSD(3)/2	Feuille de route Asie-Pacifique pour l'examen vicennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	3 a)
E/ESCAP/CSD(3)/3	Orientation du programme et produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017	4
E/ESCAP/CSD(3)/4	Date de la quatrième session du Comité du développement social	6
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CSD(3)/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
E/ESCAP/CSD(3)/L.2	Projet de rapport	7
<i>Document de travail</i>		
E/ESCAP/CSD(3)/WP.1/Rev.1 (en anglais seulement)	Elements of a draft outcome document for the Asian and Pacific Conference on Gender Equality and Women's Empowerment: Beijing+20 Review	3 b)